

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2024 faite via Discord de 20:30 à 23:00

Rédacteur : Luc Ronayette

Vérificateurs : les participants à la réunion

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du CA (avec droit de vote) :

- Claude Brisson, président ;
- Chantal Gajdos, vice-présidente ;
- Fabien Lips, trésorier ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Alexandra Goloubkov, administratrice ;
- Camille Lévêque, administratrice ;
- Clément Béni, administrateur ;
- Robin Bonjean, administrateur ;
- Ralf Wurzinger, président de la Ligue Île-de-France ;
- Béranger Bauby, président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Kevin Cuello, président de la Ligue de l'Ouest ;
- Yves Clair, président de Ligue du Sud-Ouest ;
- Rémi Cornaggia, président de la Ligue de Go en Ligne ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie.

Procurations :

- Alain Cano, administrateur → Camille Lévêque, administratrice.

Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :

- Corentin Macquet, président de la Ligue du Grand Nord ;
- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est ;
- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée ;
- Patrice Doussot, président de la Ligue du Centre.

Membres du CA élargi (sans droit de vote) :

- Robin Chauvin, vice-président de la Ligue Rhône-Alpes ;
- Alexis Gouzin, vice-président de la Ligue de l'Ouest ;
- Jean-Louis Tu, équipe responsable jeunes ;
- Lucas Neiryck, équipe responsable jeunes ;
- Clément Ménard, responsable compétitions ;
- Éric Imbault, délégué de clubs de la Ligue du Centre ;
- Marc Jegou, délégué de clubs de la Ligue de l'Ouest.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix présentes ou représentées
 - 2) Approbation des compte-rendu des réunion du 25 juin 2024 et du 26 septembre 2024
 - 3) Cas de la personne licenciée à la FFG placée en détention pour "agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images pédopornographiques"
-

1. Décompte des voix présentes ou représentées

À l'ouverture de la réunion, sur 19 membres du CA, 15 sont présents ou représentés.

2. Approbation des compte-rendu des réunions du 25 juin 2024 et du 26 septembre 2024

2.1 Compte-rendu de la réunion du 25 juin 2024 :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	14
CONTRE	0
ABSTENTION	1

2.2 Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2024 :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	2

Les mentions "À valider lors de la prochaine réunion" inscrites en filigrane pourront être retirées des documents et les versions approuvées seront mises en ligne sur le site FFG.

3. Cas de la personne licenciée à la FFG placée en détention pour "agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images pédopornographiques"

Un licencié de la FFG, également joueur et pédagogue d'échecs a été interpellé à son domicile le mardi 3 décembre suite au dépôt d'une plainte pour agression sexuelle sur mineur de la part d'une maman dont le fils de 8 ans prenait des cours d'échecs avec cette personnes. Les supports informatiques (téléphones, ordinateurs et disques durs externes) de la personne ont été saisis et leur exploitation a permis de découvrir des images à caractère pédopornographique. Dans sa bibliothèque, les agents ont mis la main sur de la littérature consacrée à la pédophilie. La personne a été placée en garde à vue.

Durant cette garde à vue, un jeune homme joueur de go licencié à la FFG est venu porter plainte contre cette personne en relatant des faits avérés il y a une dizaine d'années alors qu'il avait entre 9 et 14 ans et que la personne, titulaire d'un diplôme d'animateur de go, lui donnait des cours de go. Le jeune homme a informé les forces de l'ordre du fait qu'il avait été victime à maintes reprises d'attouchements sexuels.

Au cours des auditions la personne a reconnu les faits en avouant qu'elle avait des pulsions d'attirance envers les jeunes garçons. Elle a été placée en détention pour "agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images pédopornographiques". Elle est toujours en détention à ce jour lors de la tenue de la réunion.

Sans avoir aucune preuve à pouvoir mettre entre les mains des autorités compétentes, certains dirigeants de clubs ou de la FFG avaient été alertés au début des années 2010 au sujet du comportement parfois jugé suspect de cette personne qui recherchait des contacts rapprochés avec des jeunes garçons.

Une mesure conservatoire d'interdiction de participation à toute forme d'activité de go en lien avec des enfants avait été prise par la FFG sous la forme d'un courrier qui avait été adressé à la personne en 2016 et elle faisait l'objet d'un suivi circonstancié.

Il s'ensuit une longue discussion portant sur :

- La situation passée telle qu'elle était connue de certains et le manque de diffusion de l'information,
- La situation présente et sur les mesures qu'il y a lieu de prendre,
- La situation future pour éviter qu'une telle affaire ne se reproduise.

Au final il est proposé de soumettre au vote l'exclusion de la personne de la FFG. La question à poser pour ce vote est discutée est la formulation suivante est retenue :

Êtes-vous pour ou contre l'exclusion pour une durée illimitée de la personne mise en examen en raison des faits qui lui sont reprochés actuellement à savoir : " agressions sexuelles sur mineurs et détention d'images pédopornographiques" incluant l'interdiction de se rendre à tout événement en lien avec la FFG ?

Le vote est réalisé à bulletins secret et son résultat est le suivant :

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	13
CONTRE	1
ABSTENTION	1

La personne sera exclue de la FFG pour une durée illimitée et sera interdite de présence à tout évènement en lien avec la FFG.

Il est également décidé que :

- Ces décisions seront communiquées rapidement par mail du président de la FFG aux responsables de clubs et de ligues.
- Il sera mis en place au niveau du système informatique de gestion des licences un blocage empêchant toute possibilité de reprise de licence par la personne concernée.

En outre, le Comité Inclusion et Diversité de la Commission Ethique de la FFG qui existe depuis un an est chargé de réfléchir à la mise en place d'un système afin qu'à l'avenir il puisse être possible de récolter et conserver des témoignages pour éviter d'être de nouveau confronté à ce type de problème.